

Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes
Prestations déterminées

Avis concernant le statut de cotisant et la collecte de renseignements sur le conjoint

La présente a pour but de vous aviser que vous devez cotiser au Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le Régime) conformément à l'article 4 du texte du Régime qui définit les règles de calcul des cotisations de retraite.

Le texte du Régime stipule que vous disposez d'un an à compter de votre date d'inscription pour racheter les périodes précédentes de service ouvrant droit à pension auprès du ministère des Postes ou de la Société canadienne des postes, en fonction de votre salaire au moment de l'inscription. Le rachat de service après cette période est conditionnel au passage d'un examen médical et donnera lieu à des coûts plus élevés puisqu'il dépend de votre salaire au moment du rachat.

Veuillez consulter Votre livret d'information pour en savoir plus sur les différents types de service antérieur qui peuvent être rachetés en vertu du Régime.

De plus, tous les participants actifs doivent s'assurer que le nom et la date de naissance de leur conjoint ou conjoint de fait, s'il y a lieu, sont enregistrés dans le module Libre service aux employés (LSE) du SAP.

Vous pouvez ouvrir une session dans le LSE en visitant **postescanada.ca** et en choisissant l'option « Je travaille à Postes Canada », ou par l'entremise de « Mon SAP » sur Intraposte. Enregistrez les renseignements sur votre conjoint dans le LSE en suivant ces étapes :

- 1 Sélectionnez l'onglet « Renseignements personnels ».
- 2 Choisissez l'option « État civil et information se rapportant au conjoint » dans le menu de gauche.
- 3 Saisissez le nom et la date de naissance de votre conjoint ou conjoint de fait, s'il y a lieu.

Les renseignements contenus dans le LSE sont protégés; l'accès est contrôlé par votre code d'utilisateur et votre mot de passe.

Postes Canada est tenu de recueillir les renseignements sur le conjoint en conformité avec l'autorité fédérale de réglementation des régimes de retraite, le Bureau du surintendant des institutions financières. Les renseignements sur le conjoint que vous fournissez ne seront utilisés qu'à des fins de communication et d'administration (par exemple, pour préparer et envoyer par la poste votre relevé personnel de prestations de retraite annuel et votre trousse relative à la pension au moment du départ à la retraite). Ils peuvent également être utilisés pour continuer à améliorer l'exactitude du calcul du passif du Régime.

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec le Centre du régime de retraite de Postes Canada au 1 877 480-9220 (1 866 370-2725 ATS) ou visiter **retraitescp.com**

Centre du régime de retraite de Postes Canada